

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2009

Lundi le 16 novembre 2009  
À compter de 20 h  
Salle des délibérations du conseil municipal  
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant	Mairesse
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Louis Lauzon	Blanchard
Normand Toupin	Chapleau
Denise Perreault Théberge	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Vincent Arseneau	Marie-Thérèse
Marie-Andrée Petelle	Morris
Patrick Morin	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume	Greffier
Chantal Gauvreau	Directrice générale
Robert Asselin	Directeur général adjoint Division des services techniques

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.

## 1.- OUVERTURE

### RÉSOLUTION 2009-502

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en ajoutant les items 12.1 (Contrats d'entretien des logiciels de PG Govern), 12.2 (Motion de félicitations - candidats sortants), 12.3 (Motion de félicitations - conseil municipaux élus - M.R.C. de Thérèse-De Blainville) et en retirant l'item 5.4 (Émission d'obligations - 2 286 000 \$ - adjudication).

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-503

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin est résolu:

- QUE le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2009 tel que rédigé sur la copie soumise à Madame la Mairesse le 5 octobre 2009 et remises aux membres du conseil le 13 novembre 2009 soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

- M. Donald Hobus : Dépôt d'un projet de résolution en matière d'environnement
- M. Salvatore Di Biase : - Demande un suivi à sa requête sur l'introduction d'une zone d'interdiction de stationnement sur le boul. René-A.-Robert entre les rues Mainville et Leduc.  
- Demande quel est le montant de location payé par le Spa Le Finlandais pour l'utilisation du stationnement de la station de purification de l'eau.  
- Combien de case de stationnement hors rue se retrouvent au centre-ville?
- M. D'Angelo Giovanni : - Critique la difficulté de tourner à gauche à la sortie du commerce l'Aubainerie, face à la route 117.  
- Le château d'eau de la Place Élite peut-il être retiré?

Adoption de  
l'ordre du jour

Adoption du  
procès-verbal  
du 1<sup>er</sup> oc-  
tobre 2009



## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) (suite)

- Mme Annick Hupperetz : Qui est propriétaire et/ou le promoteur de la terre agricole longeant l'autoroute 15?
- Mme Fiorino : Signale que certains autobus ne passent pas aux horaires prévus (secteur Annecy).
- Mme Renée Gagné : Souhaite connaître le nom des soumissionnaires des sujets du point 4 de la présente assemblée.

## 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

### RÉSOLUTION 2009-504

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE Monsieur le Conseiller Luc Vézina, conseiller soit et est nommé à titre de maire suppléant pour le prochain terme de quatre mois, savoir du 16 novembre 2009 au 1<sup>er</sup> mars 2010.
- QUE, pendant l'absence de la mairesse, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au conseil de la municipalité régionale du comté Thérèse-De Blainville, le maire suppléant soit et est désigné comme substitut de la mairesse pour la Ville de Sainte-Thérèse.
- QUE, pendant l'absence de la mairesse, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste à la Conférence régionale des élus (CRÉ), le maire suppléant soit et est désigné comme substitut de la mairesse pour la Ville de Sainte-Thérèse.
- QUE le conseil municipal exprime ses remerciements et félicitations à Monsieur le conseiller Louis Lauzon, pour le bon travail accompli lors de son mandat à la dernière suppléance de la Mairie.

*Adoptée à l'unanimité.*

Nomination  
d'un maire  
suppléant -  
du 16 no-  
vembre 2009 au  
1<sup>er</sup> mars 2010

Nominations à  
la Commission  
des loisirs

RÉSOLUTION 2009-505

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 854 N.S. et ses amendements concernant la régie interne des affaires du conseil municipal et la création des commissions permanentes et spéciales;

ATTENDU le chapitre VII dudit règlement.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE les nominations à la commission suivante soient et sont acceptées :
  - la Commission des loisirs
    - membres élus : Mme la Conseillère Denise Perreault Théberge  
M. le Conseiller Patrick Morin
    - fonctionnaires municipaux : M. Daniel Lamothe  
Mme Claire Loiselle
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

Nominations à  
la Commission  
de la culture

RÉSOLUTION 2009-506

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 854 N.S. et ses amendements concernant la régie interne des affaires du conseil municipal et la création des commissions permanentes et spéciales;

ATTENDU le chapitre VII dudit règlement.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE les nominations à la commission suivante soient et sont acceptées :
  - la Commission de la culture
    - membres élus : M. le Conseiller Vincent Arseneau  
Mme la Conseillère Marie-Andrée Petelle
    - fonctionnaires municipaux : Mme Francine Pétrin  
Mme Lise Thériault
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*



Nominations à  
la Commission  
consultative  
d'urbanisme

RÉSOLUTION 2009-507

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 854 N.S. et ses amendements concernant la régie interne des affaires du conseil municipal et la création des commissions permanentes et spéciales;

ATTENDU le chapitre VII dudit règlement.

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE les nominations à la commission suivante soient et sont acceptées :

- la Commission consultative d'urbanisme

➤ membres élus : M. le Conseiller Luc Vézina  
M. le Conseiller Vincent Arseneau

➤ fonctionnaires municipaux : Mme Chantal Gauvreau  
M. Robert Asselin  
M. Normand Rousseau

➤ membres citoyens : Mme Micheline Cyr  
M. Gérald Vallée  
M. Denis Legault } Le mandat des  
trois membres  
citoyens expire le  
1<sup>er</sup> décembre 2011.

- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-508

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 854 N.S. et ses amendements concernant la régie interne des affaires du conseil municipal et la création des commissions permanentes et spéciales;

ATTENDU le chapitre VII dudit règlement.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE les nominations à la commission suivante soient et sont acceptées :

- la Commission des communications et du service à la clientèle

➤ membres élus : M. le Conseiller Louis Lauzon  
M. le Conseiller Normand Toupin

➤ fonctionnaires municipaux : Mme Chantal Gauvreau  
M. Jean-Luc Berthiaume  
Mme Monique Delisle

- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

Nominations à  
la Commission  
des  
communications  
et du service à  
la clientèle

Nominations à  
la Commission  
de la sécurité  
publique

RÉSOLUTION 2009-509

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 854 N.S. et ses amendements concernant la régie interne des affaires du conseil municipal et la création des commissions permanentes et spéciales;

ATTENDU le chapitre VII dudit règlement.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE les nominations à la commission suivante soient et sont acceptées :
  - la Commission de la sécurité publique
    - membres élus : Mme la Conseillère Denise Perreault Théberge  
M. le Conseiller Patrick Morin
    - fonctionnaires municipaux : M. Pierre Gauthier  
M. Richard Grenier
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

Nominations à  
la Commission  
des travaux  
publics et des  
services  
techniques

RÉSOLUTION 2009-510

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 854 N.S. et ses amendements concernant la régie interne des affaires du conseil municipal et la création des commissions permanentes et spéciales;

ATTENDU le chapitre VII dudit règlement.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE les nominations à la commission suivante soient et sont acceptées :
  - la Commission des travaux publics et des services techniques
    - membres élus : M. le Conseiller Louis Lauzon  
M. le Conseiller Normand Toupin
    - fonctionnaires municipaux : M. Robert Asselin  
M. Alain Bérubé  
M. Daniel Lamothe
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*



Nominations à  
la Commission  
de  
l'environnement

RÉSOLUTION 2009-511

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 854 N.S. et ses amendements concernant la régie interne des affaires du conseil municipal et la création des commissions permanentes et spéciales;

ATTENDU le chapitre VII dudit règlement.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE les nominations à la commission suivante soient et sont acceptées :
  - la Commission de l'environnement
    - membres élus : Mme la Conseillère Marie-Andrée Petelle  
M. le Conseiller Luc Vézina
    - fonctionnaires municipaux : M. Normand Rousseau  
Mme Julie Gaudreau
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-512

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal suivants soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville:
  - membres élus : Mme la Mairesse Sylvie Surprenant (membre déléguée)  
M. le Conseiller Patrick Morin (membre délégué substitut)  
Mme la Conseillère Denise Perreault Théberge (membre représentant)
  - fonctionnaires municipaux : Mme Chantal Gauvreau  
M. Robert Asselin
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

Nominations à  
la Régie  
intermunicipale  
de police  
Thérèse-De  
Blainville

Nominations à  
la Régie  
intermunicipale  
du Parc du  
Domaine Vert

RÉSOLUTION 2009-513

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal suivants soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert :
  - M. le Conseiller Vincent Arseneau : (premier membre délégué)
  - M. le Conseiller Louis Lauzon : (deuxième membre délégué)
  - Mme la Conseillère Denise P Théberge : (premier membre substitut)
  - M. le Conseiller Normand Toupin : (deuxième membre substitut)
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

Nominations à  
la Régie inter-  
municipale  
d'assainis-  
sment des  
eaux Sainte-  
Thérèse et  
Blainville

RÉSOLUTION 2009-514

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal suivants soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux Sainte-Thérèse et Blainville:
  - membres élus : Mme la Mairesse Sylvie Surprenant (membre déléguée)  
Mme la Conseillère Marie-Andrée Petelle (membre déléguée)  
Mme la Conseillère Denise Perreault Théberge (membre substitut)  
M. le Conseiller Patrick Morin (membre substitut)
  - fonctionnaires municipaux : Mme Chantal Gauvreau  
M. Robert Asselin
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*



Nominations au  
Comité Amitiés  
Sainte-Thérèse  
- Annecy

### RÉSOLUTION 2009-515

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal suivants soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du Comité Amitiés Sainte-Thérèse - Annecy :
  - Mme la Mairesse Sylvie Surprenant : (membre déléguée)
  - Mme la Conseillère Denise P. Théberge : (membre déléguée)
  - Mme la Conseillère Marie-Andrée Petelle : (membre déléguée)
  - M. le Conseiller Louis Lauzon : (membre délégué)
- QUE les fonctionnaires municipaux suivants soient et sont également nommés :
  - Mme Chantal Gauvreau
  - M. Robert Asselin
  - M. Pierre Gauthier
  - M. Jean-Luc Berthiaume
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-516

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal suivants soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du Comité Amitiés Sainte-Thérèse - Lagoa :
  - Mme la Mairesse Sylvie Surprenant : (membre déléguée)
  - M. le Conseiller Luc Vézina : (membre délégué)
  - M. le Conseiller Patrick Morin : (membre délégué)
- QUE le président de l'Association portugaise de Sainte-Thérèse en devoir soit et est membre dudit comité à titre de représentant des citoyens.
- QUE les fonctionnaires municipaux suivants soient et sont également nommés:
  - Mme Chantal Gauvreau
  - M. Pierre Gauthier
  - M. Jean-Luc Berthiaume
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

Nominations au  
Comité Amitiés  
Sainte-Thérèse  
- Lagoa

Nominations au  
Comité  
d'administration  
du régime de  
retraite des  
employés(ées)

RÉSOLUTION 2009-517

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal suivants soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du comité de retraite des employés(ées) municipaux de la Ville de Sainte-Thérèse :
  - M. le Conseiller Normand Toupin : (membre)
  - M. le Conseiller Patrick Morin : (membre)
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-518

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal suivants soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du Conseil intermunicipal de transport Laurentides et du Conseil intermunicipal de transport Laurentides, volet transport adapté.
  - Mme la Mairesse Sylvie Surprenant : (membre désignée)
  - M. le Conseiller Louis Lauzon : (membre substitut)
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-519

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal suivants soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thérèse:
  - M. le Conseiller Luc Vézina : (membre délégué)
  - M. le Conseiller Louis Lauzon : (membre délégué)
  - M. le Conseiller Normand Toupin : (membre délégué)
- QUE Mme Danielle Laramée soit et est nommée à titre d'administrateur socio-économique.
- QUE M. Pascal Morand soit et est nommé à titre d'administrateur socio-économique.
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

} Le mandat des deux membres citoyens expire le 2 décembre 2011.

*Adoptée à l'unanimité.*

Nominations au  
Conseil  
intermunicipal  
de transport  
Laurentides

Nominations à  
l'Office  
municipal  
d'habitation



Nominations à la Société de développement économique de Thérèse-de-Blainville - (Centre local de développement)

### RÉSOLUTION 2009-520

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE Mme la Mairesse Sylvie Surprenant soit et est mandatée pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein de la Société de développement économique Thérèse-de-Blainville (CLD).
- QUE Monsieur le Conseiller Normand Toupin soit et est nommé à titre de membre substitut de la Ville de Sainte-Thérèse au sein de ladite SODET/CLD.
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-521

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal suivants soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein de la Corporation du centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville :
  - M. le Conseiller Vincent Arseneau : (membre délégué)
  - M. le Conseiller Patrick Morin : (membre délégué)
- QUE les fonctionnaires municipaux suivants soient et sont également nommés :
  - Mme Chantal Gauvreau
  - M. Robert Asselin
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-522

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal suivants soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein de la Conférence régionale des élus:
  - Mme la Mairesse Sylvie Surprenant : (membre déléguée)
  - M. le Conseiller Vincent Arseneau : (membre substitut)
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

Nominations à la Conférence régionale des élus des Laurentides (CRÉ)

Nominations à  
la Corporation  
de mise en  
valeur de la  
rivière des  
Mille-Îles

RÉSOLUTION 2009-523

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE le membre du conseil municipal suivant soit et est nommé pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein de la Corporation de mise en valeur de la rivière des Mille-Îles :
  - M. le Conseiller Patrick Morin : (membre délégué)
- QUE la fonctionnaire municipale suivante soit également nommée :
  - Mme Claire Loiselle : (fonctionnaire déléguée)
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-524

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE le membre du conseil municipal suivant soit et est nommé pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein de l'Unité régionale sports loisirs Laurentides:
  - M. le Conseiller Louis Lauzon : (membre délégué)
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-525

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE les membres du conseil municipal suivants soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du Centre Tricentris :
  - Mme la Conseillère Marie-Andrée Petelle : (membre déléguée)
  - M. le Conseiller Luc Vézina : (membre substitut)
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

Nominations  
au Centre  
Tricentris



Nominations  
au Conseil  
d'administration  
d'Initiascène

RÉSOLUTION 2009-526

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le membre du conseil municipal suivant soit et est nommé pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du Conseil d'administration d'Initiascène:
  - Mme la Conseillère Denise Perreault Théberge : (membre déléguée au comité de liaison et au conseil d'administration)
- QUE la fonctionnaire municipale suivante soit également nommée :
  - Mme Francine Pétrin : fonctionnaire déléguée
- QUE toute résolution incompatible à la présente soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-527

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

QUE Monsieur le Conseiller Michel Milette, membre du conseil municipal, soit et est nommé pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein de la Table d'étude sur la pauvreté:

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-528

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE Monsieur le Conseiller Michel Milette, conseiller du district Ducharme et Mme. Julie Gaudreau, chef (module du développement durable) soient et sont nommés à titre de représentants de la Ville de Sainte-Thérèse au comité cité de la M.R.C. de Thérèse-De Blainville traitant du dossier des pesticides.

*Adoptée à l'unanimité.*

Nomination à la  
Table d'étude  
sur la pauvreté

Nominations au  
Comité de la  
M.R.C. sur les  
pesticides



Dépôt du  
certificat des  
procédures  
d'enre-  
gistrement -  
règlement  
numéro  
1217 N.S. -  
acquisition du  
37, rue Turgeon

Avis de  
présentation -  
règlement  
numéro  
1218 N.S. -  
taux variés de  
taxation pour  
l'année 2010

Contrat  
n° 2008-61-1 -  
transport,  
élimination  
et/ou recyclage  
des résidus  
domestiques  
dangereux -  
reconduction

### RÉSOLUTION 2009-529

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement suivant et le certificat tel que dressé et déposé devant le conseil municipal soient et sont adoptés.

#### Registre tenu le 19 octobre 2009

Règlement ayant pour objet d'autoriser l'acquisition d'un immeuble commercial situé au numéro civique 37 de la rue Turgeon à Sainte-Thérèse et pourvoyant à un emprunt d'un montant de 2 250 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût.

Résultat final: 14 signatures

*Adoptée à l'unanimité.*

### AVIS DE PRÉSENTATION 2009-530

Monsieur le Conseiller Luc Vézina donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet de décréter l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2010 sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse.

(Projet de règlement numéro 1218 N.S.)

## 4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

### RÉSOLUTION 2009-531

ATTENDU la résolution 2008-687 adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2008 par laquelle le conseil municipal octroyait à la compagnie "ChemTECH Environnement inc." le contrat 2008-61 pour le transport, l'élimination et/ou le recyclage des résidus domestiques dangereux;

ATTENDU la recommandation du chef du Module développement durable datée du 20 octobre 2009 à l'effet de reconduire ledit contrat pour l'année 2010.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE les prix unitaires soumissionnés par la firme " ChemTECH Environnement inc.", 16 A, rue Principale, C.P. 130, Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0, en date du 24 octobre 2008 au montant total de 21 565,90 \$ (taxes incluses), pour le transport, l'élimination et/ou le recyclage des résidus domestiques dangereux, selon le contrat d'ouvrage 2008-61-1, soient et sont reconduits pour l'année 2010 et acceptés par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-450-00-490.

*Adoptée à l'unanimité.*



Adjudication  
du contrat  
n° 2009-37 -  
analyses bactériologiques et  
physico-  
chimiques

RÉSOLUTION 2009-532

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres fait conjointement avec la Ville de Blainville pour les analyses bactériologiques et physico-chimiques pour la station de purification d'eau pour l'année 2010, la Ville a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Laboratoire Exova" a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la soumission de "Laboratoire Exova", 121, boul. Hymus, Pointe-Claire (Québec) H9R 1E6 en date du 28 octobre 2009, au montant de 17 394\$ (taxes en sus), pour les analyses bactériologiques et physico-chimiques pour la station de purification de l'eau pour l'année 2010, selon le contrat d'ouvrage 2009-37, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-418 du budget des activités financières 2010.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-533

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres relatif au déménagement du contenu de la bibliothèque, la Ville a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Transports Lacombe inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la soumission de "Transports Lacombe inc.", 5644, rue Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 3L7, en date du 27 octobre 2009, au montant de 37 813,12 \$ (taxes incluses), pour le déménagement du contenu de la bibliothèque, selon le contrat d'ouvrage 2009-40, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au règlement numéro 1182 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adjudication  
du contrat  
n° 2009-40 -  
déménagement  
du contenu de  
la bibliothèque  
municipale

## 5.- FINANCES

Adoption de la  
liste des  
comptes à  
payer -  
dépenses de  
fonctionnement

### RÉSOLUTION 2009-534

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités financières pour 2009 :

Chèques n <sup>os</sup> 33107 à 33947	<u>4 040 528,96 \$</u>
TOTAL	4 040 528,96 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption de la  
liste des  
comptes à  
payer -  
dépenses d'in-  
vestissements

### RÉSOLUTION 2009-535

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités d'investissements pour 2009 :

Chèques n <sup>os</sup> 2076 à 2112	<u>920 593,13 \$</u>
TOTAL	920 593,13 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

Approbation  
des prévisions  
budgétaires  
2010 -  
Régie  
intermunicipale  
de police  
Thérèse-De  
Blainville

### RÉSOLUTION 2009-536

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse approuve les prévisions budgétaires 2010 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville prévoyant des dépenses et des revenus de l'ordre de 14 113 000 \$ et une contribution de la Ville de Sainte-Thérèse de 4 880 275 \$.

- QU'en conséquence, le trésorier soit et est autorisé à acquitter la quote-part 2010 de la Ville à la Régie, telle qu'établie en fonction de ses règlements généraux, à même les disponibilités du budget des activités financières 2010.

*Adoptée à l'unanimité.*



Résolution  
d'emprunt  
temporaire -  
règlement  
numéro  
1217 N.S.

RÉSOLUTION 2009-537

ATTENDU l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 11 novembre 2009 concernant le règlement numéro 1217 N.S. ayant pour objet d'autoriser l'acquisition d'un immeuble commercial situé au numéro civique 37 de la rue Turgeon à Sainte-Thérèse et pourvoyant à un emprunt d'un montant de 2 250 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Thériège, il est résolu:

- QUE demande soit faite à une banque à charte ou à une caisse populaire d'accorder à la Ville de Sainte-Thérèse un prêt temporaire jusqu'à concurrence de 2 250 000 \$ pour payer le coût des subventions décrétées sous l'autorité du règlement numéro 1217 N.S.

Cet emprunt temporaire sera remboursé à même le produit de la vente des obligations dudit règlement.

- QUE Madame la Mairesse et le trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse le ou les billets à demande de ladite banque ou de ladite caisse populaire au taux d'intérêt en vigueur.

*Adoptée à l'unanimité.*

**6.- RESSOURCES HUMAINES**

RÉSOLUTION 2009-538

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois d'octobre 2009, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

*Adoptée à l'unanimité.*

Rapport des  
engagements  
temporaires  
du mois  
d'octobre 2009 -  
règlement  
n° 1183 N.S.

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapports des dépenses électorales - règlement numéro 938 N.S.

Acte de mainlevée - rue Jacques-Lavigne - contrat notarié C-176

RÉSOLUTION 2009-539

ATTENDU le règlement numéro 938 N.S. déléguant au directeur des Services juridiques le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville en période électorale.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal approuve le rapport du mois d'octobre 2009 produit en vertu du règlement 938 N.S. autorisant des dépenses de l'ordre de 35 317,47 \$.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-540

ATTENDU QU'en date du 19 décembre 2002, la Ville de Sainte-Thérèse acceptait de vendre un terrain à vocation résidentielle (acte publié sous le numéro d'enregistrement 1 316 133) au promoteur immobilier Constructions Cholette & Papineau Ltée;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction immobilière comportait une clause d'obligation de construction dans un délai impart;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles ont été depuis érigés et qu'il y aurait lieu d'accorder mainlevée pour ces derniers.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse un acte notarié accordant expressément mainlevée pure et simple et consentant à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et d'autres droits et notamment du droit de résolution résultant en sa faveur aux termes de l'acte ci-dessus mais en autant que sont concernés les immeubles suivants, savoir :

361, rue Jacques-Lavigne, lots;				
4 324 833	4 324 845	4 324 857	4 324 869	4 324 881
4 324 834	4 324 846	4 324 858	4 324 870	4 324 882
4 324 835	4 324 847	4 324 859	4 324 871	4 324 883
4 324 836	4 324 848	4 324 860	4 324 872	4 324 884
4 324 837	4 324 849	4 324 861	4 324 873	4 324 885
4 324 838	4 324 850	4 324 862	4 324 874	4 324 886
4 324 839	4 324 851	4 324 863	4 324 875	4 324 887
4 324 840	4 324 852	4 324 864	4 324 876	4 324 888
4 324 841	4 324 853	4 324 865	4 324 877	4 324 889
4 324 842	4 324 854	4 324 866	4 324 878	4 324 890
4 324 843	4 324 855	4 324 867	4 324 879	4 324 891
4 324 844	4 324 856	4 324 868	4 324 880	
391, rue Jacques-Lavigne, lots;				
4 420 684	4 420 696	4 420 708	4 420 720	4 420 732
4 420 685	4 420 697	4 420 709	4 420 721	4 420 733

RÉSOLUTION 2009-540 (suite)

**391, rue Jacques-Lavigne, lots; (suite)**

4 420 686	4 420 698	4 420 710	4 420 722	4 420 734
4 420 687	4 420 699	4 420 711	4 420 723	4 420 735
4 420 688	4 420 700	4 420 712	4 420 724	4 420 736
4 420 689	4 420 701	4 420 713	4 420 725	4 420 737
4 420 690	4 420 702	4 420 714	4 420 726	4 420 738
4 420 691	4 420 703	4 420 715	4 420 727	4 420 739
4 420 692	4 420 704	4 420 716	4 420 728	4 420 740
4 420 693	4 420 705	4 420 717	4 420 729	4 420 741
4 420 694	4 420 706	4 420 718	4 420 730	4 420 742
4 420 695	4 420 707	4 420 719	4 420 731	

Tous ces lots appartiennent au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne. Tous les frais inhérents à cet acte sont à la charge du promoteur immobilier et/ou des nouveaux propriétaires.

(Contrat notarié C-176)

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-541

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2009-459, le conseil municipal autorisait le dépôt d'une offre d'achat pour le bâtiment sis au 37 de la rue Turgeon à Sainte-Thérèse;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Caisse Populaire Ste-Thérèse-de-Blainville, propriétaire des lieux, entérinait l'offre d'achat de la Ville;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 1217 N.S. afin de pourvoir aux sommes requises pour ledit achat.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- D'autoriser la mairesse et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse tous documents pour donner suite à l'acquisition de l'immeuble sis au 37 de la rue Turgeon, Sainte-Thérèse, sous condition de l'approbation du règlement numéro 1217 N.S. par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- QUE M<sup>e</sup> Robert Blais, notaire soit et est nommé, aux frais de la Ville, pour préparer les documents notariés en découlant.
- QUE ces frais soient et sont imputés au règlement numéro 1217 N.S.

(Contrat notarié V-43)

*Adoptée à l'unanimité.*

Acquisition  
du 37, rue  
Turgeon -  
autorisation de  
signatures

Règlement hors  
cour avec  
l'assureur  
Liberty  
International -  
janvier 1998 à  
décembre 1999

### RÉSOLUTION 2009-542

ATTENDU QU'une action sur compte a été déposée contre la Ville de Sainte-Thérèse par la demanderesse "Liberty International Canada" devant la Chambre civile de la Cour du Québec afin d'obtenir une compensation financière de 17 018,78 \$ pour le paiement des franchises d'avaries découlant du contrat d'assurances en vigueur en 1998-1999;

CONSIDÉRANT QUE des négociations entre les parties ont permis d'en arriver à une entente hors tribunal et qu'il serait opportun de la ratifier.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- D'accepter les termes et conditions d'un règlement à l'amiable pour le dossier cité au préambule de la présente résolution et prévoyant un déboursé final et complet d'un montant de 3 269,50 \$ (capital, intérêts et frais) tel qu'exposé à l'offre de règlement présentée par les procureurs de la demanderesse Gilbert Simard Tremblay, avocats et entérinée par Bélanger Sauvé, avocats (M<sup>e</sup> Héon Bourgeois), procureur de la Ville, le 9 novembre 2009.
- QUE la mairesse et le greffier soient et sont habilités à signer pour et au nom de la Ville tous documents à cet effet.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette somme au poste 02-190-00-950 du budget des activités financières 2009.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-543

ATTENDU QU'une requête introductive d'instance (en arrière garantie) (# 700-17-001263-036) a été déposée contre la Ville par Madame Antoinette Gravel (dossier de réclamation 2003-21).

CONSIDÉRANT QU'une entente hors cour de cette requête a été négociée et conclue entre les procureurs de la Ville, la direction des services juridiques et les procureurs de la partie demanderesse et des autres parties en cause;

ATTENDU la recommandation des procureurs de la Ville, Bélanger Sauvé, avocats, datée du 16 novembre 2009 dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- D'entériner la proposition de règlement hors cour exposée au préambule de la présente pour notre dossier de réclamation 2003-21 (cause # 700-17-001263-036) et d'autoriser en conséquence le trésorier à réserver une enveloppe globale de 23 000 \$ à titre de règlement global et final à même le poste 02-190-00-950 du budget des activités financières 2009.
- QUE madame la Mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse tous documents reliés au règlement hors cour de cette cause.

*Adoptée à l'unanimité.*

Entente de  
règlement  
hors cour -  
terrain  
résidentiel rue  
Dubois



Désignation  
d'une fourrière  
municipale en  
vertu du Code  
de la sécurité  
routière

#### RÉSOLUTION 2009-544

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires découlant du Code de la Sécurité routière du Québec relatives à la saisie et à la mise en fourrière de certains véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut désigner l'existence d'une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT QU'une telle fourrière municipale à Sainte-Thérèse pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville et le service de Contrôle routier Québec (SAAQ).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE le conseil municipal désigne une partie de la cour arrière (portion nord-ouest) du service des travaux publics de Sainte-Thérèse propriété de la Ville de Sainte-Thérèse à opérer une fourrière d'autos sur ledit site du 105, rue Blanchard, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4N4 et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec de ce site pour le territoire de la ville de Sainte-Thérèse;
- QUE cette fourrière municipale de Sainte-Thérèse devra être conforme aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec pour de tels équipements;
- QU'en plus, ces installations de ladite fourrière municipale devront être conformes aux règlements municipaux en vigueur sur ce territoire municipal.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### RÉSOLUTION 2009-545

Vente à l'encan  
du 8 décembre 2009 -  
retrait de  
véhicules

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2009-481, la vente à l'encan de certains véhicules saisis par la police et transférés au nom de la Ville se réalisera le 8 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la valeur résiduelle de la majorité de ces véhicules n'atteint que la valeur du métal qu'ils contiennent;

CONSIDÉRANT la demande exprimée par le directeur du Service de la sécurité incendie de la ville (le 28 octobre 2009) de retenir dix (10) de ces véhicules pour les utiliser lors d'exercices de manipulation des nouvelles pinces de désincarcération.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise le retrait des dix (10) véhicules présentant la plus basse valeur résiduelle de revente parmi les véhicules touchés par les procédures de vente à l'encan du 8 décembre 2009, afin de les remettre au Service de la sécurité incendie pour exercices de survie.
- QUE le contremaître en mécanique soit et est habilité à procéder aux corrections nécessaires dans le fichier de la S.A.A.Q. compte tenu de cette décision.

*Adoptée à l'unanimité.*



Autorisation de signatures -  
bail de location avec Vidéotron

RÉSOLUTION 2009-546

ATTENDU la demande exprimée par la compagnie Vidéotron d'utiliser les espaces disponibles sur la tour municipale de télécommunication sise sur la rue Filiatrault afin d'y ajouter certains nouveaux équipements techniques nécessaires à leurs opérations.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le bail de location à intervenir avec la compagnie Vidéotron relatif à l'implantation des équipements de communication sur la tour de la rue Filiatrault.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-547

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans la cadre du volet 1.0 du *Programme de renouvellement des conduites*.

*Adoptée à l'unanimité.*

Autorisation de signatures -  
Programme de renouvellement des conduites

**8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS**

RÉSOLUTION 2009-548

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE l'offre de services professionnels du laboratoire "LVM-Technisol", 201, rue Blainville Ouest, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 1Y4, datée du 25 septembre 2009, au montant de 24 606,75 \$ (incluant les taxes) pour effectuer les travaux de caractérisation environnementale phase II, requis pour la réalisation des infrastructures pour le prolongement de la rue Marcel-De La Sablonnière, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au règlement numéro 1194 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

Caractérisation environnementale phase II -  
prolongement de la rue Marcel-De La Sablonnière -  
mandat à un laboratoire



Décontamination du terrain coin Napoléon/Blanchard - mandat de services professionnels

### RÉSOLUTION 2009-549

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE l'offre de services professionnels de la firme Dessau inc., 1080, Côte du Beaver Hall, bureau 300, Montréal (Québec) H2Z 1S8, datée du 16 octobre 2009, au montant de 22 117,86 \$ (incluant les taxes) pour l'élaboration du plan de réhabilitation suite aux travaux de réhabilitation à être effectués sur le lot 2 505 710 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (terrain situé au coin des rues Napoléon et Blanchard), soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-311-00-411.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

### RÉSOLUTION 2009-550

ATTENDU les travaux d'agrandissement de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE la collection complète de la bibliothèque sera déménagée et codifiée à neuf, profitant de ce temps d'arrêt des opérations de prêts;

CONSIDÉRANT QU'afin d'optimiser les résultats de cette nouvelle codification, un appel à tous a été logé pour rassembler les volumes prêtés et non retournés malgré les échéances;

ATTENDU QU'afin de maximiser cet appel à tous, une amnistie à l'égard des frais (amendes) de retard a été suggérée aux abonnés de la bibliothèque en échange de la récupération des biens municipaux prêtés.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QU'une amnistie complète soit et est reconnue quant à la mise en application des amendes de retard générées par l'application du règlement numéro 1171 N.S. pour les abonnés inscrits au rapport daté du 9 novembre 2009 et qui ont rapporté les biens appartenant à la collection de la bibliothèque municipale.

*Adoptée à l'unanimité.*

Reconnaissance d'amnistie - bibliothèque municipale

Interdiction de stationnement - carré Sicard

Dépôt du plan de communication du règlement numéro 1216 N.S.

Dérogation mineure 2009-21 - 242, boulevard du Curé-Labelle

## 10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

### RÉSOLUTION 2009-551

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le stationnement soit et est interdit en tout temps à partir de la limite nord-ouest de l'entrée charretière du 34, carré Sicard, sur une distance de 10 mètres vers le nord-ouest en façade de l'immeuble situé au 34, carré Sicard, le tout conformément au croquis joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- QUE le Service des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-552

ATTENDU QUE le règlement numéro 1216 N.S. concernant la détermination des limites de vitesse de véhicules routiers sur le territoire de Sainte-Thérèse est actuellement sous analyse par le ministère des Transports du Québec.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte le dépôt du plan final de communication nécessaire à la mise en vigueur du nouveau règlement numéro 1216 N.S. établissant les limites de vitesse de l'ensemble du réseau routier de la ville de Sainte-Thérèse.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 11.- GESTION DU TERRITOIRE

### RÉSOLUTION 2009-553

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 3 007 121 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment localisé au 242, boulevard du Curé-Labelle, une dérogation mineure afin de permettre que l'aire de stationnement soit réduite de 11 cases de stationnement (45 places au lieu des 56 places normalement requises).

(Dérogation mineure 2009-21)

*Adoptée à l'unanimité.*



Dérogation  
mineure  
2009-22 -  
265, rue  
Marceau

RÉSOLUTION 2009-554

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 3 007 810 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment localisé au 265, rue Marceau, une dérogation mineure de 0,19 mètre (1,81 mètre au lieu de 2 mètres) pour la marge latérale gauche du bâtiment principal.

(Dérogation mineure 2009-22)

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-555

Dérogation  
mineure  
2009-23 -  
60 à 66, rue  
Mainville

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 3 006 893 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment localisé au 60-66, rue Mainville, une dérogation mineure de 15 % pour permettre l'agrandissement de l'aire de stationnement en cour avant, de permettre l'ajout d'une deuxième entrée charretière de 4,5 mètres et de permettre de réduire d'un mètre la profondeur d'une case de stationnement pour le site du 60-66, rue Mainville.

(Dérogation mineure 2009-23)

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-556

Dérogation  
mineure  
2009-24 -  
132-138,  
boulevard du  
Curé-Labelle

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 3 007 100 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment localisé au 132-138, boulevard du Curé-Labelle, une dérogation mineure afin de permettre l'installation d'un oriflamme détaché du bâtiment principal et localisé à même la structure de l'enseigne sur poteau existante.

(Dérogation mineure 2009-24)

*Adoptée à l'unanimité.*

Dérogation  
mineure  
2009-25 -  
153, rue des  
Amandiers

### RÉSOLUTION 2009-557

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 3 496 955 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment localisé au 153, rue des Amandiers une dérogation mineure de 1,39 mètre pour la marge latérale droite (axe sud-ouest) (0,61 mètre au lieu de 2 mètres) et une dérogation de 2,08 mètres pour le total des deux marges latérales (2,92 mètres au lieu de 5 mètres).

(Dérogation mineure 2009-25)

*Adoptée à l'unanimité.*

## 12.- AFFAIRES NOUVELLES

### RÉSOLUTION 2009-558

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE les soumissions de «PG Govern QC inc.» 217, avenue Léonidas, Rimouski (Québec) G5L 2T5, au montant total de 51 905,58 \$, (taxes incluses) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, concernant les deux contrats d'entretien et de soutien des applications suivantes :

Suite financière:

- administration
- comptes fournisseurs;
- grand livre;
- navigateur
- paie;
- taxation et perception;

Gestionnaire municipal :

- gestion des permis;
- qualité des services (requêtes);
- transfert du rôle d'évaluation.

soient et sont acceptées par le conseil municipal.

- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier ces dépenses aux postes 02-130-00-414, 02-160-00-414, 02-310-00-414 et 02-610-00-414 du budget des activités financières 2010 et à signer tout document à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

Contrats  
d'entretien des  
logiciels de PG  
Govern



Motion de félicitations - candidats sortants

RÉSOLUTION 2009-559

ATTENDU les élections générales du conseil municipal le 1<sup>er</sup> novembre 2009, sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant, il est résolu unanimement :

- De transmettre à Mme Anne Lauzon, ex-conseillère du district électoral Ducharme et Mme Marie-Noëlle Closson Duquette, ex-conseillère du district électoral Chapleau, les plus sincères remerciements du conseil municipal pour leurs loyaux services au sein de l'administration de la ville.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-560

ATTENDU les élections générales de toutes les villes de la M.R.C. de Thérèse-De Blainville le 1<sup>er</sup> novembre 2009, sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant, il est résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse exprime ses plus sincères félicitations aux nouveaux élus des conseils municipaux des villes membres de la M.R.C. de Thérèse-De Blainville.

*Adoptée à l'unanimité.*

Motion de félicitations - conseils municipaux élus - M.R.C. de Thérèse-De Blainville

**13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉSOLUTION 2009-561

ATTENDU la soirée bénéfice du Théâtre Lionel-Groulx qui se tiendra le 20 janvier 2010, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise l'achat de douze billets pour le spectacle exposé au préambule, le tout pour une dépense finale de 2 500 \$.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à acquitter cette dépense à même le poste 02-190-00-610 du budget des activités financières 2009.

*Adoptée à l'unanimité.*

Soirée bénéfice du Théâtre Lionel-Groulx - achat de billets

Citoyens du secteur de la rue Leduc - dépôt d'une pétition

## 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Salvatore Di Biase : - Règlement numéro 1217 N.S. Questionne l'achat autorisé par la Ville (37, rue Turgeon).
- Quelles actions ont été posées par la Régie de police dans le dossier de la pétition du secteur de la rue Leduc?
  - Pose d'un arrêt à l'intersection des rues Gauthier et Beauchamp. Demande de suivi sur sa requête du mois de septembre.

## 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

### RÉSOLUTION 2009-562

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupi, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 21h05.

*Adoptée à l'unanimité.*

Levée de la  
séance

---

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

---

M. Jean-Luc Berthiaume  
Greffier de la Ville